



L'employée ne veut plus travailler.

Par **Labricole54**, le **03/04/2008** à **19:43**

Bonjour à tous.
Mon épouse a un petit salon de coiffure. Son employée est actuellement en CDD jusqu'au 22/06/2008. Elle remplace une employée actuellement en congé maternité.
Tout se passait bien, jusqu'au jour où ma femme parle de peut être vendre son salon pour l'outre mer.
Cette coiffeuse s'est peut être mis en tête de racheter le salon mais au plus bas prix.
Elle n'est pas venue travailler samedi sans donner d'explication. Maintenant elle reste assise à lire un roman et refuse d'obéir.
Elle fouille dans les papiers, essaye de mettre en défaut l'apprentie, dénigre le salon ouvertement devant la clientèle, et j'en passe pour faire court.
Son attitude est très dangereuse pour le salon. Ma femme lui a proposé d'écourter le CDD pour qu'elle puisse toucher le chômage. Elle a refusé.
Mon épouse qui ne cherche pas l'embrouille ne veut pas couler, il existe bien une procédure pour se séparer de cette coiffeuse indélicate. Cependant cette dernière peut attaquer pour clamer que tout ceci est un montage pour la virer.
Je vous demande de bien vouloir nous apporter quelques conseils, tout d'abord pour se protéger de cette sale situation.
Merci à tous.

Par **Pierre**, le **04/04/2008** à **21:37**

A vous de voir si vous tentez le licenciement pour faute grave (attention il n'est pas possible d'écourter un CDD sauf accord des deux parties).
Beaucoup de personnes menacent de contester une telle procédure, mais peu le font vraiment quand ils ont tort dans la réalité.
Vous pouvez vous contenter de commencer par un avertissement ou une mise à pied.